

<b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019</b>
---

Sont présents :

Christian FRANCE, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,  
Jean-Luc DUVAL, Alain ABSCHIEDT, Sébastien BARTH, Joël MAIRE

Sont excusées :

Marie-Aline BONAVENTURE ayant donné procuration à M. Alain  
ABSCHIEDT

Fabienne MANGENOT ayant donné procuration à M. Christian FRANCE

Sont absents : Dominique BREGNARD, Frédéric LATRAYE

Est nommée secrétaire : Chantal DILLET

- **ORDRE DU JOUR**

**Délibération sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable**

Afin de répondre aux exigences de l'Etat, le conseil communautaire du 16 octobre a décidé de compléter les statuts au sujet de la compétence sécurisation en eau potable. En effet, il nous est demandé de préciser le périmètre sur lequel s'appliquera cette compétence, sachant que celle-ci est déjà exercée sur 10 communes de notre territoire via le syndicat mixte de sécurisation en eau du Toulous Sud. Il nous faut donc modifier les statuts de la communauté de communes en ajoutant cette précision. Le conseil a délibéré de nouveau et n'approuve pas à la majorité le transfert de la compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau potable » à la communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulous.

(vote : 4 pour – 5 contre)

**Adhésion à la certification PEFC**

La certification arrive à échéance au 31/12/2019. Le maire propose de la renouveler pour une durée de 5 ans soit du 01/01/2020 au 31/12/2025. Le conseil approuve à l'unanimité.

**Délibération portant adhésion à la convention de participation « Prévoyance » du centre de gestion des Vosges**

Le centre de gestion vient de changer son prestataire assurance prévoyance par TERRITORIA MUTUELLE au lieu de la MNT contrat se terminant au 31/12/2019. La commune a donné son accord pour signer la nouvelle convention et garder les prestations qui avaient été déjà délibérées en 2016.

**Contrats d'assurance des risques statutaires**

Le conseil municipal donne son accord au centre de gestion pour lancer la procédure de marché public pour les futurs contrats d'assurance des risques statutaires.

**Réfection de la salle communale**

Parmi les différents devis reçus, le conseil municipal a retenu les 3 devis suivants :

- Pour les travaux de peinture et isolation : Tout à 9 - Monsieur SCHMITT d'aboncourt pour un montant total de 8209,20 € TTC
- Pour les travaux d'électricité : Sarl Lombard – Monsieur LOMBARD d'Aouze pour un montant de 3790,80 € TTC
- Pour les travaux de plomberie : Sarl Sanitec pour un montant de 1995,84 € TTC